

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le jeudi 10 mars 2022, à 17 h 00.

Est présent :

Monsieur le maire André Beauregard

Sont présents par vidéoconférence :

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard, Annie Pelletier et Claire Gagné,
Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré et
Jeannot Caron

Sont présents physiquement :

Messieurs les conseillers David-Olivier Huard, Guylain Coulombe,
David Bousquet, et André Arpin

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général, et Madame Crystel Poirier, greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe en vue de la présente séance, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 22-153

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 22-154

Aéroport de Saint-Hyacinthe – Entente relative à une aide financière pour la gestion et l’opération de l’Aéroport – Autorisation de signature

Il est proposé par André Arpin
Appuyé par David-Olivier Huard

Et résolu ce qui suit :

- D’approuver la conclusion de *l’Entente relative à une aide financière pour la gestion et l’opération de l’Aéroport* à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la corporation à but non lucratif Aéroport de Saint-Hyacinthe, pour la période débutant à compter de sa signature et se terminant le 28 avril 2042, telle que soumise;
- D’autoriser le maire, ou en son absence ou incapacité d’agir, le maire suppléant, et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, la présente entente.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 22-155

Levée de la séance

Il est proposé par Mélanie Bédard
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la levée de la séance à 17 h 03.

Adoptée à l'unanimité